

Rétablissez le dispositif des contrats aidés pour les associations !

Nous avons eu connaissance mi-août, de façon détournée, par le biais notamment des missions locales et de Pôle emploi, du gel des dispositifs de contrats aidés CAE/CEI (contrats d'accompagnement dans l'emploi et emploi d'avenir) -« pour vos demandes de renouvellement, dépêchez-vous. Tout dossier transmis après le 31 août sera refusé car l'Etat met fin au dispositif » (sic)-. Etonnés de l'absence d'annonce officielle, nous avons souhaité connaître les modalités de remplacement du dispositif des emplois aidés. Nos interlocuteurs, embarrassés, nous ont indiqué avoir simplement reçu une circulaire en ce sens, sans autre forme d'explication.

Fin août, la nouvelle est officialisée par le Gouvernement et relayée par les médias : plus de nouvelles signatures ou de renouvellements desdits contrats pour les structures dont l'action n'entre pas dans le champ de l'Education nationale, de la Police nationale et de l'action des Conseils départementaux. La raison invoquée est l'absence de budgétisation suffisante imputée au Gouvernement précédent et la nécessaire révision d'un dispositif jugé couteux et inefficace...

Face au tollé provoqué par cette annonce (associations, collectivités territoriales, salariés concernés, etc.) la Ministre du Travail, en séance du Conseil des ministres du 6 septembre, suggère de recourir au Service civique pour pallier la diminution des contrats aidés. Nous jugeons cette proposition scandaleuse au regard des principes fondateurs du Service civique -engagement volontaire au service de l'intérêt général-, et de son cadrage réglementaire qui spécifie qu'une mission de Service civique ne peut se substituer à un emploi.

L'aide attribuée jusqu'alors a permis le co-financement de postes de travail sur des durées d'une ou plusieurs années. La pérennisation a pu se réaliser pour une partie des salariés. Lorsque cela n'a pas été le cas, le dispositif à travers un parcours significatif a tout de même offert aux bénéficiaires la possibilité de constituer une expérience, un ancrage professionnel, un levier d'employabilité.

Pour notre association et nos adhérents, nous retenons plusieurs enjeux :

- En matière d'emploi, la disparition des aides ne permettra plus de nous engager sur un **parcours long d'employabilité** de **salariés précaires**.
- Il sera plus difficile de prendre le risque de l'embauche de personnes qui n'ont pas le niveau de qualification attendu ou de candidats au parcours atypique qui ont aussi besoin de confirmer leur **insertion professionnelle** dans la branche de l'animation.
- Là où les aides à l'emploi permettaient des embauches à **temps plein**, nous remettrons en place du **temps partiel**, renforçant le niveau de **précarité** des salariés.
- Là où nous pouvions impliquer ces salariés dans des **parcours de formation financés**, nous réduirons cette intervention en fonction des capacités déjà saturées de nos plans de formations.
- De manière concrète sur nos activités d'animation locale :
 - Nos **taux d'encadrement** baisseront (embauche de moins d'animateurs pour l'intervention directe auprès des enfants, des jeunes, des adultes et des seniors). Cela impactera, de facto, la **qualité des prestations** rendues.
 - Des **activités se réduiront** voire **cesseront**. Par exemple, on sait qu'en matière de projet d'animation d'un territoire, lorsque les enveloppes budgétaires se réduisent, c'est la tranche d'âge des 12-18 ans qui est touchée en premier.

A l'Ufcv seulement, plus de cent salariés bénéficiaient d'un contrat aidé en août 2017. Plus de cent postes permettant de favoriser l'insertion ou la réinsertion de personnes jusqu'alors éloignées de l'emploi. Plus de cent postes permettant à notre organisation d'assurer des activités au service des publics. Plus de cent postes qui, demain, disparaîtront ou verront leur temps de travail fortement réduit si le Gouvernement ne revient pas sur cette décision non concertée et délétère.

Tous nos adhérents employeurs sont également impactés et mobilisés autour de cette question qui touche autant leur rôle social que leur capacité économique.

L'Ufcv demande instamment le rétablissement des dispositifs d'aide à l'emploi tout en appelant à leur évolution afin de les rendre davantage efficaces dans la lutte contre le chômage.